Bulletin éducation

N° 8 – novembre 1999
N° 9 – mars 2000

Sommaire

	Page
Editorial	1
Education en Bosnie-Herzégovine	2
Education pour le développement démocratique et la Stabilité en Europe du Sud-Est: Conférence informelle des ministres de l'éducation de la Région	4
Symposium d'Oslo: «Face aux détournements de l'histoire»	5
Les technologies de l'information à l'école: raisons et stratégies pour un investissement	6
Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe»	7
Année européenne des langues (AEL) – 2001	8
«L'initiative de Tbilissi»	9
Les études européennes pour une citoyenneté démocratique	10
Livres en bref	12
Principes directeurs du Conseil de l'Europe concernant l'éducation des enfants rom/tsiganes en Europe	14
De nouvelles ratifications pour la Convention de reconnaissance de Lisbonne	14
Calendrier des événements	15
Comment nous contacter	16

2000

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Editorial

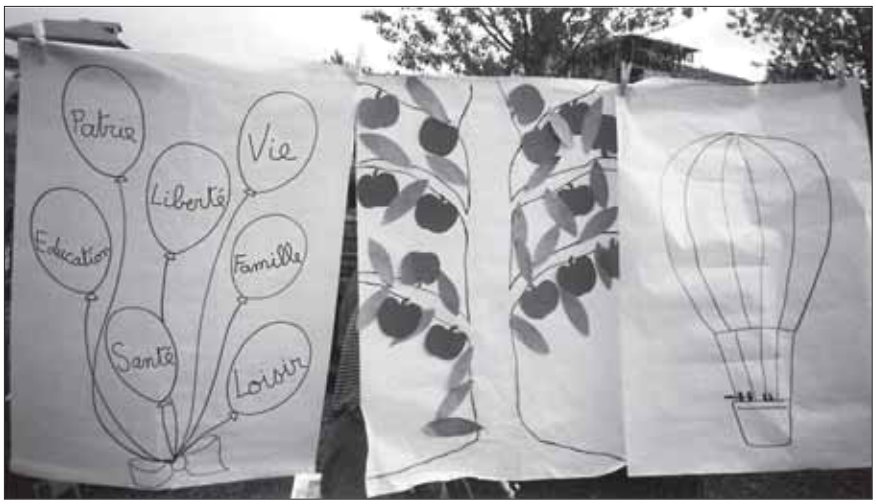

Légende: «Camp de réfugiés de Tirana: premiers signes d'espoir d'un nouveau départ»

Cette édition double du Bulletin de l'éducation est la première d'un nouveau millénaire qui s'est ouvert sans répit pour les scènes de conflits et de souffrance, résultats d'une histoire complexe bercée de nationalisme, d'interactions inter-ethniques et de transition post-communiste. Alors que des peuples s'efforcent de réaliser leurs espoirs et leurs attentes pour un futur démocratique basé sur les droits de l'Homme, la justice sociale et la prospérité à travers un développement économique durable, le potentiel de conflit – résultat d'inégalité, d'exclusion sociale, d'intolérance et de nationalisme – continue de représenter une menace constante.

L'immense échelle des défis à venir pourrait laisser penser que les organisations et les peuples ont peu de moyens d'actions pour les relever. Cependant, les peuples à travers l'Europe peuvent tirer parti de l'idée que l'évolution de la société pourra se faire, à l'avenir, autour des deux axes que constituent l'action concertée et la solidarité. Dans ces parties de l'Europe qui ont récemment souffert des effets de la guerre, les objectifs immédiats doivent être la réconciliation, le rétablissement de l'Etat de droit et le développement d'institutions démocratiques en tant que conditions préalables au développement économique. Ce sont des préoccupations communes puisque nous devons tous nous assurer que la violence, utilisée pour obtenir et maintenir le pouvoir ou comme moyen de réponse aux conflits, reste attachée au millénaire passé.

Pour que cela soit plus qu'un rêve utopique, une attention bien plus importante doit être accordée à l'éducation. Les processus éducatifs sont le fondement de tout développement sociétal, et, de ce fait, il est essentiel que les droits à l'éducation soient garantis à tous les citoyens, que les opportunités deviennent accessibles à tous et que

des valeurs de base communes soient reflétées à travers le système éducatif dans son ensemble. Les langues, l'histoire et la culture des autres – et la culture européenne commune à tous – doivent être enseignées et respectées si les peuples veulent cohabiter en paix.

Le Conseil de l'Europe va poursuivre son oeuvre de consolidation de sociétés démocratiques, pacifiques et ouvertes, en établissant des conditions préalables à un futur développement durable de l'éducation. Cette question donne une idée des travaux actuels entrepris pour améliorer l'éducation pour tous: tant au niveau politique (cf. article sur la conférence des ministres de l'Education de l'Europe du Sud-Est page 4), qu'avec toute une gamme variée de projets concrets tournés vers l'avenir (cf. articles sur l'utilisation des nouvelles technologies à l'école page 6, et les études européennes, page 10), qu'en contribuant au processus de réforme politique et législative (cf. articles sur la promotion de la diversité linguistique, pages 7 et 8 et sur les nouveaux principes directeurs pour l'éducation des enfants rom/tsiganes page 14). Les articles qui traitent des nouvelles initiatives dans des pays ou des régions particuliers (cf. Bosnie-Herzégovine, page 2 et «initiative de Tbilissi» page 9) témoignent de notre conviction que la recherche d'un développement durable dans le domaine de l'éducation doit être la base d'un avenir meilleur. Les tâches qui nous attendent peuvent paraître hardues et le défi redoutable, mais c'est bien là notre source d'inspiration.

Gabriele Mazza
(Tél.:+33 (0)3 88 41 26 29)

Education en Bosnie-Herzégovine

Dans l'édition n° 6 du Bulletin de l'éducation, un rapport est paru sur la situation dans le domaine de l'éducation en Bosnie-Herzégovine et le rôle particulier joué par le Conseil de l'Europe. Depuis lors, la situation a considérablement évoluée et cet article donne un aperçu des récents développements.

Révision des manuels scolaires

De la même manière qu'ils sont séparés selon leur appartenance ethnique, les enfants en Bosnie-Herzégovine reçoivent des manuels scolaires qui diffèrent selon leurs origines. De nombreux manuels utilisés dans les écoles croates sont importés de Croatie et ceux de la Republika Srpska proviennent souvent de la Serbie. Seuls, les manuels scolaires utilisés dans les parties bosniaques du pays sont exclusivement produits en Bosnie et ont souvent été élaborés pendant le récent conflit. Partout dans les écoles du pays, des manuels contenant des préjugés négatifs sur les différents groupes qui composent le pays et des informations dont la véracité est contestée sont utilisés. L'un des enjeux majeur et premier du Conseil de l'Europe et de la communauté internationale dans son ensemble a été le retrait des manuels scolaires contenant des passages pouvant accroître les tensions entre les différents groupes ethniques, ceci étant la première étape d'un processus de modernisation et de révision à long terme. Le retrait des manuels des passages potentiellement offensifs pour les communautés respectives est une des conditions préalables formellement établie en vue de son accession au Conseil de l'Europe. A la suite de l'établissement de la Conférence nationale des ministres de l'Education, présidée conjointement par le Bureau du Haut Représentant (OHR) et le Conseil de l'Europe (M. Mazza), un accord a été conclu à Banja Luka, le vendredi 20 août, sur la suppression des documents blessants dans les manuels scolaires. La couverture médiatique de cet événement fut largement étendue en Bosnie-Herzégovine, comme cela est illustrée dans la caricature de la page opposée, apparue dans l'un des journaux quotidiens les plus lus en Bosnie-Herzégovine l'*Oslobodenje* quelques jours après la signature. Cet accord constitue un pas très positif vers l'avenir si l'on considère le fait qu'un progrès consensuel sur ce sujet avait été extrêmement difficile à obtenir auparavant. Malgré cet accord, il reste à juger combien sa mise en œuvre sera effective. L'attention s'est maintenant focalisée sur le vaste exercice de contrôle entrepris par diverses organisations internationales, dont l'OSCE et l'Unesco, sous la direction de l'OHR. Les résultats sont loin d'être complets, il apparaît qu'il y a un refus considérable à reconnaître le potentiel négatif de nombres de ces manuels, et refus d'appliquer l'accord.

Développement des programmes

L'un des principaux enjeux à venir sera la consolidation des progrès réalisés sur la révision des manuels scolaires et le développement de matériels d'apprentissage basés sur les valeurs des droits de l'homme et du respect mutuel, qui peuvent être utilisés également par toutes les communautés, quelles que soient leurs ethnies. Ces thèmes ont été abordés lors de discussions engagées sur le développement des programmes

pendant la Conférence nationale des Ministres de l'éducation. Un certain nombre de possibilités basés sur des critères et pratiques d'autres pays européens, sont en cours d'examen. Ce travail sera réalisé conjointement avec l'Unesco cette année.

Enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire et l'évocation des récents conflits présentent un certain nombre de problèmes particulièrement aigus en Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de l'Europe a souligné combien il importait d'encourager les approches qui tiennent compte des perspectives différentes et qui encouragent le développement d'une pensée analytique et critique. Un séminaire sur *l'enseignement des questions sensibles et controversées*, qui a rassemblé des rédacteurs de manuels d'histoire, des enseignants et des formateurs d'enseignants de tout le pays, s'est tenu à Sarajevo les 19 et 20 novembre 1999 en liaison avec l'OHR (Bureau du Haut Représentant). Les conclusions de ce séminaire ouvrent la voie à un processus éducatif intégré engageant les autorités éducatives, les auteurs de matériels d'enseignement de l'histoire, les enseignants-formateurs et les enseignants des communautés respectives; celui-ci sera engagé cette année dans le cadre du Pacte de stabilité. Les activités du Conseil de l'Europe seront particulièrement centrées sur l'élaboration des programmes d'histoire et une formation intégrée des enseignants de toutes les communautés ethniques.

Enseignement supérieur

Les activités du Conseil de l'Europe dans ce secteur portent surtout sur les modalités de développement et de coordination globale du système pour offrir à tous les citoyens des chances égales d'accès à l'enseignement supérieur. Le caractère hautement décentralisé du système pose des problèmes particulièrement aigus et les questions de financement, de qualité, de reconnaissance des diplômes, d'interruption des études et de mobilité interne retiennent toute l'attention. Pour aider à résoudre ces problèmes, le Conseil de l'Europe s'est employé à soutenir la création d'un Conseil national de l'enseignement supérieur. La nécessité d'un tel organe pour la définition des orientations politiques et la coordination a été reconnue à la fois à l'intérieur du pays et par toutes les organisations internationales travaillant dans le domaine de l'éducation dans le pays. La Banque mondiale a fait de la création du Conseil de l'enseignement supérieur une condition préalable à l'investissement dans ce secteur et on espère que les obstacles qui subsistent seront surmontés dans les prochains mois dans la perspective de la création d'une institution nationale fonctionnelle.

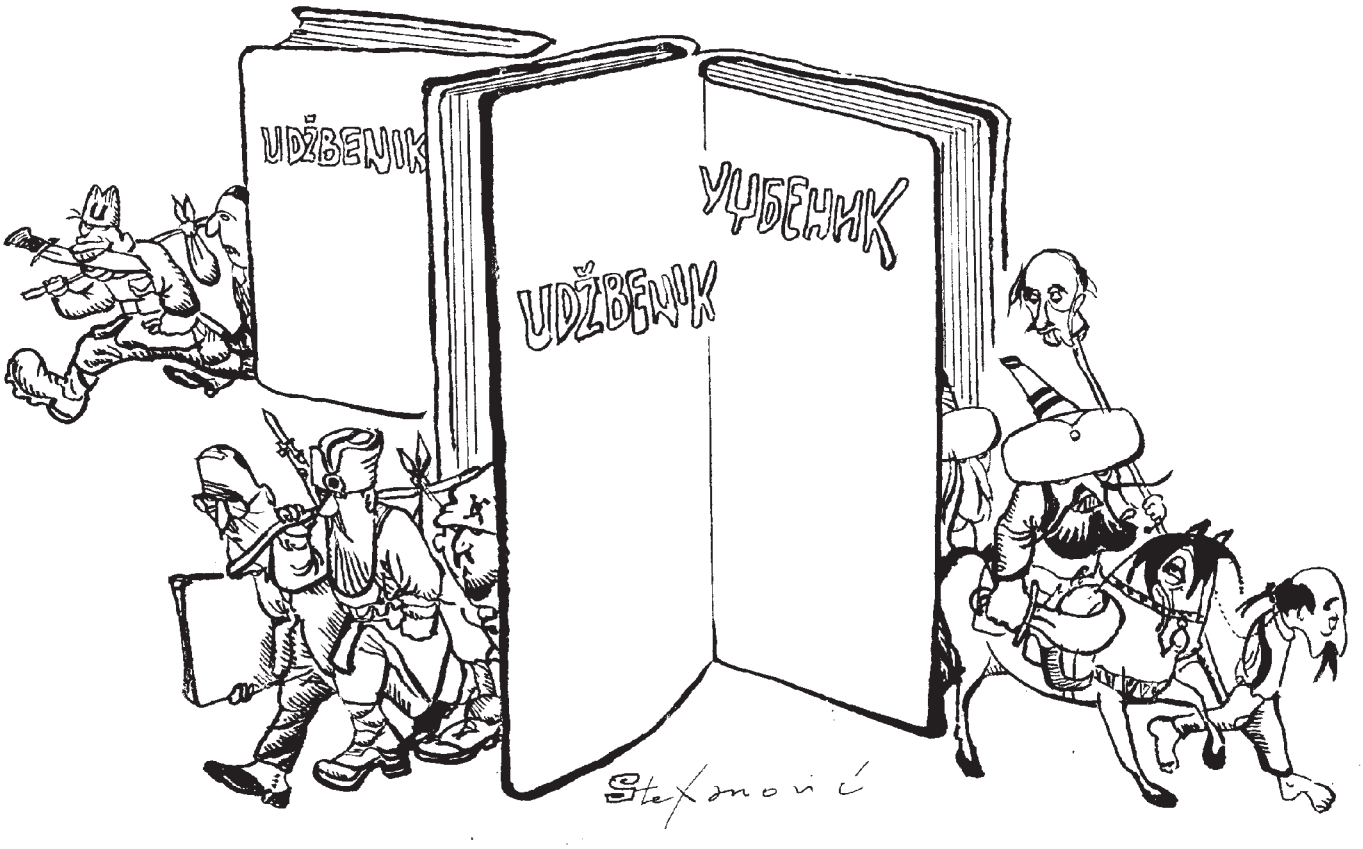

«Dessin humoristique tiré du journal «Oslobodenje»de Sarajevo illustrant la suppression de la propagande nationaliste des manuels scolaires

Perspectives d'avenir

Le processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine entre maintenant dans sa phase finale. Il est souhaité que des progrès suffisants en matière

d'éducation soient réalisés, afin de répondre aux conditions requises. Mr. René KOLLWELTER, Rapporteur à la Commission de l'Education et de la Culture à l'Assemblée parlementaire, a présenté un rapport exhaustif sur le système éducatif en Bosnie-Herzégovine à la session d'avril 1999 de l'Assemblée parlementaire. Etant donné que tout passage potentiellement blessant a été retiré des manuels scolaires et que des progrès substantiels pour éliminer un système éducatif discriminatoire ont pu être réalisés, les recommandations contenues dans ce rapport ont été par la suite adoptées en tant que conditions requises à l'admission de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe.
Une visite du nouveau Rapporteur de cette Commission, M. Lluis Maria de PUIG, a été effectuée du 8 au 10 février 2000 en Bosnie-Herzégovine pour évaluer les développements de l'année passée. Les résultats de ce rapport seront présentés à la session de printemps de l'Assemblée parlementaire. Ceux-ci auront certainement un impact sur la date d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine comme Etat membre à part entière du Conseil de l'Europe.
En outre, et plus important encore, le fait de constater dans ce rapport quels auront été les progrès réalisés ou non par ce pays pour éradiquer la discrimination et les matériels offensants du système éducatif, démontrera si la Bosnie-Herzégovine peut exister à long terme en tant qu'Etat européen viable où les droits éducatifs sont respectés nonobstant l'appartenance ethnique. ■

Contact:
David Crosier
(Tél.: +33 (0)3 88 41 30 58)

Education pour le développement démocratique et la stabilité en Europe du Sud-Est – Conférence informelle des ministres de l'éducation de la Région

Réunis à Strasbourg les 2 et 3 décembre 1999, les ministres de l'éducation des pays de l'Europe du Sud-Est souhaitent que le Conseil de l'Europe s'associe étroitement à leurs efforts pour démocratiser et moderniser les systèmes éducatifs de la région, tout en évaluant avec eux les réalisations déjà entreprises et les objectifs à atteindre. Rappelant l'importance de l'éducation pour stabiliser enfin la paix et la démocratie en Europe du Sud-Est, ils ont plaidé pour des politiques éducatives ouvertes et concrètes, propices au dialogue entre les communautés et respectueuses des minorités.
Les ministres ont insisté sur la nécessité de développer l'apprentissage des langues vivantes, et de repenser les programmes et les méthodes d'enseignement de l'histoire, pour en évacuer notamment les préjugés chauvins et nationalistes qui attisent les antagonismes et les incompréhensions entre les pays et les communautés. L'enseignement des droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté démocratique devront aussi s'intégrer dans les cursus scolaires et dans la formation professionnelle. Les ministres entendent de même améliorer la formation des enseignants et stimuler l'apprentissage des nouvelles technologies à l'école.
A côté des activités en milieu scolaire, la sensibilisation au patrimoine et à l'environnement, comme la promotion du sport, favoriseront la prise de conscience par les jeunes des valeurs et des dimensions communes qui les unissent au niveau régional et européen.

«Conférence informelle des Ministres de l'Education de la Région: Strasbourg, 2 et 3 décembre 1999»

Les ministres attachent une grande importance aux réformes universitaires, qui doivent en particulier renforcer leur autonomie et offrir de réelles perspectives d'avenir aux étudiants. Ils veulent que les universités intensifient leurs échanges avec celles des pays voisins, apprennent à travailler en réseau et s'ouvrent aux études européennes. En se tournant vers l'Europe, elles pourront aussi, à leur tour, en diffuser les valeurs dans la région.
Le Conseil de l'Europe dispose des programmes et des outils qui permettront d'atteindre ces objectifs: les ministres lui ont donc demandé de les mettre en place dans la région, tant en coopérant avec l'ensemble des organisations œuvrant déjà sur le terrain qu'en renforçant son rôle dans le cadre des mandats éducatifs que lui ont donné le Processus de Graz et le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est. ■

Contact:
Jean-Pierre Titz
(Tél.+33 (0)3 88 41 26 09

Le Symposium d'Oslo (28 - 30 juin 1999): «Face aux détournements de l'histoire»

Ce symposium, organisé par le Conseil de la coopération culturelle et le ministère norvégien de l'éducation, a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur les détournements de l'histoire et sur les moyens d'y faire face. Cette réflexion a été alimentée par les interventions en séances plénières de Georg G. Iggers sur l'évolution de l'historiographie au XX^{e} siècle qui a bien situé le problème des détournements dans un cadre général, de Leonard Grech et de Jean-François Grandbastien qui ont mis en évidence les points essentiels à considérer. Les autres interventions ont apporté des éclairages précis sur des exemples nationaux: Attila Szakolczai sur la Hongrie, Sirkka Ahonen sur l'Estonie et l'Allemagne de l'est, Grégorio Gonsález Roldán sur l'Espagne, Christina Koulouri sur la Grèce, Bernard Eric Jensen sur le Danemark et Ola Svein Stugu sur la Norvège.

Quatre groupes de travail, deux anglophones, un francophone et un bilingue, ont approfondi la discussion en élargissant la palette des exemples de détournements.

Après s'être interrogés sur ce qui, dans la nature même de l'histoire, fait qu'elle peut être sujette à des détournements, les participants au symposium ont cherché à déterminer pourquoi et par qui l'histoire est détournée. Les détournements ne sont pas seulement le fait des régimes non démocratiques. Comme l'a fait remarquer dans son allocution Monsieur le Ministre de l'Éducation de Norvège, «tout le monde peut détourner l'histoire»… Cela ne tient pas uniquement à la fonction de propagande qui peut lui être assignée. Il faut aussi tenir compte d'une pression mémorielle et d'autres pressions multiformes de la société sur l'histoire.

Les modalités des détournements ont été étudiées dans toute leur diversité: par négation d'une évidence historique, par falsification, par fixation, par omission, par paresse ou ignorance, par récupération…

Il a été constaté que si l'histoire contemporaine est la plus exposée à des détournements, toutes les périodes de l'histoire peuvent être concernées. De même, tous les champs de l'histoire peuvent l'être: pas seulement l'histoire politique mais aussi l'histoire économique, sociale ou culturelle.

Les travaux du symposium ont permis enfin de dégager un certain nombre de pistes quant aux moyens de faire face aux détournements de l'histoire: laisser travailler librement les historiens et les enseignants, veiller à leur bonne formation, aider les élèves face aux risques de détournements, préserver les traces du passé, promouvoir une histoire «plurielle» avec un objectif de concorde. ■

Contact:
Carole Reich
Tél.: +33 (0)3 88 41 22 45
E-mail: carole.reich@coe.int

«Illustration du 13^{e} siècle de la saga des Rois de Norvège; élément marquant du patrimoine et de l'identité culturelles de la Norvège»

Les technologies de l'information à l'école: raisons et stratégies pour un investissement

Un symposium sur ce thème a eu lieu en Lettonie du 8 au 10 juillet 1999. Cette action se situe dans le cadre de l'activité «Cohésion sociale, sécurité démocratique et politiques éducatives». Elle s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action adopté lors du Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Strasbourg, octobre 1997), qui avait souhaité qu'une politique soit discutée au niveau européen en matière de technologie de l'information en général, et plus particulièrement dans le domaine de l'éducation.

Soixante experts venant des Etats membres du Conseil de la Coopération Culturelle ont discuté pendant deux jours afin de:

- passer en revue les diverses actions conduites en la matière dans les Etats membres
- identifier les tendances et les problèmes tant sous l'angle positif que sous l'angle négatif
- préparer des recommandations pour l'action future du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

L'unanimité des experts présents s'est rapidement faite autour d'un certain nombre de constats:

Il y a lieu en effet de considérer que l'entrée en scène des nouvelles technologies de l'information est maintenant un fait bien établi qui a d'ores et déjà entraîné des changements culturels, économiques et politiques de grande envergure. Pour le système éducatif, il ne s'agit donc pas d'accepter ou de refuser l'introduction des nouvelles technologies, mais plutôt de l'utiliser de façon volontariste en fonction d'objectifs éducatifs bien définis. Retenant cette dernière attitude, il s'est avéré pour les experts présents que l'introduction et l'utilisation intelligente des nouvelles technologies à l'école pouvaient être un facteur d'évolution positive des politiques éducatives en ce qui concerne des objectifs, tels que l'égalité d'accès aux sources traditionnelles et nouvelles du savoir, le développement de la pluridisciplinarité, l'introduction de la flexibilité dans les programmes et dans les emplois du temps, la lutte contre les inégalités, la recherche et l'évaluation de la qualité de l'enseignement, les nouvelles méthodes de gestion actives et dynamiques du système éducatif lui-même, l'autonomie de la personne, la capacité de recherche et de jugement individuel, les nouvelles formes de travail individuel ou en groupe et l'éducation à la citoyenneté démocratique.

L'on est également arrivé à la conclusion, qu'outre les possibilités données par les nouvelles technologies de l'information pour atteindre les objectifs politiques cités ci-dessus, il apparaît également que leur introduction conduira nécessairement à de profondes transformations dans les structures, l'organisation et le concept même de programme scolaire, d'organisation du temps et de l'espace à l'école (la classe restera-t-elle l'unité de base ou faudra-t-il en inventer de nouvelles), de formation initiale et surtout continue des enseignants.

Une attention particulière a été portée dans le cadre de ce symposium au dialogue entre les experts en la matière, généralement bien informés, membres de réseaux internationaux, au fait non seulement des développements en cours mais également des développements prospectifs envisageables et d'autre part des preneurs de décision au sein du système éducatif qui, très souvent, n'ont qu'une information parcellaire alors qu'ils sont amenés à devoir faire des choix, notamment budgétaires, extrêmement lourds tant pour les budgets eux-mêmes que riches de conséquences, la plupart positive, mais d'autres plus problématiques pour le système éducatif dans son ensemble.

Le rapport général du symposium, rédigé par M. Jean-Joseph Scheffknecht (France) a repris dans le détail le contenu des discussions et des recommandations élaborées à l'issue du symposium.

La première conclusion qu'il faut citer est la confirmation de la nécessité de lancer dans les plus brefs délais, dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe, un projet global sur l'enseignement et l'apprentissage dans la société de l'information. Les réflexions sur le lancement d'un tel projet sont en cours conjointement au niveau du Comité de l'Education et du Comité de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

Le symposium de Jurmala a aussi souligné la nécessité d'assurer une certaine continuité dans le suivi des développements de l'introduction des nouvelles technologies à l'école à l'échelle de l'ensemble des Etats membres. Il s'avère en effet que les rythmes de développement et d'introduction des nouvelles technologies dans les systèmes éducatifs sont extrêmement différents et que le danger existe que se développe, de ce point de vue, une Europe à deux vitesses, caractérisée par l'existence de pays bien équipés et profitant de tout le potentiel de transformation et de développement du système éducatif que les nouvelles technologies de l'information impliquent et d'autres qui resteraient en retard.

Il s'est avéré aussi qu'il serait particulièrement utile de rédiger un vade-mecum pour les décideurs au sein du système éducatif sur les différents aspects de l'impact et de l'utilisation des technologies dans le système éducatif.

L'on est également convenu de la nécessité de continuer les réflexions sur les mesures à prendre afin de protéger en particulier les usagers de l'Internet contre les abus et les délits, notamment relatif à la protection des élèves par rapport à certains contenus délictueux ou ouvertement manipulateurs.

La démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies, notamment à l'usage Web a fait également partie des conclusions du symposium, afin d'éviter une sélection dans l'accès aux nouvelles technologies au détriment des groupes sociaux les plus défavorisés

et pour assurer l'égalité entre les sexes dans ce domaine.
L'on a enfin conclu à l'importance de réouvrir le dossier de l'éducation permanente et de l'éducation tout au long de la vie, afin de développer plus à fond les réflexions et les expériences permettant de préciser le rôle de facteur de mutation du système éducatif dans son ensemble que jouent les nouvelles technologies de l'information.
Suite au symposium de Jurmala, le ministère de l'Education d'Andorre a proposé de tenir une réunion d'experts restreinte au printemps 2000, afin de poursuivre la réflexion et concrétiser les recommandations notamment dans la perspective du lancement du projet sur l'apprentissage et l'enseignement dans la société de l'information. ■

Contact:
Jean-Pierre Titz
(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 09)

Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe» (10 - 12 mai 1999, Innsbruck - Autriche)

Co-organisée par la Section Langues vivantes et le «Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten» (Ministère de l'Education et des Affaires culturelles d'Autriche), avec la participation financière du Centre européen pour les langues vivantes, cette Conférence a suscité un grand intérêt et rassemblé plus de 200 participants, représentants de 44 Etats membres du CDCC, décideurs politiques, scientifiques, universitaires… Des représentants de l'Assemblée Parlementaire, de la Commission Européenne (DG XXII) et de l'Unesco y ont pris une part active. Une délégation canadienne, des représentants de l'Inde et du Japon étaient également présents. De caractère scientifique, la Conférence s'inscrivait parfaitement dans la ligne d'actions du Conseil de l'Europe, d'une part, les orateurs ont analysé la relation entre la politique d'enseignement des langues et les autres facteurs propres à la société et à l'élaboration des politiques, et d'autre part, des spécialistes de l'élaboration des politiques ont contribué, à partir de leur expérience, à la conception et à la planification de l'instrument d'orientation. Trois types de langues ont été abordés dans le même projet de politique linguistique: les langues étrangères, les langues minoritaires autochtones et les langues de migrants.

On soulignera trois objectifs principaux:
- organiser la rencontre des acteurs de la plupart des domaines et des pays concernés par l'élaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe;
- appeler l'attention des décideurs sur les questions socio-économiques, culturelles, éthiques et politiques dont il faut tenir compte lors de la planification de l'enseignement des langues;
- prendre les premières mesures pour un processus d'élaboration d'un document d'orientation pour les politiques linguistiques éducatives en vue d'un apprentissage des langues plus diversifié.

La Conférence a cherché à sensibiliser les décideurs (politiques, administratifs ou éducatifs, y compris les «parents d'élèves») aux enjeux que représentent l'enseignement et l'apprentissage de langues diversifiées pour la construction européenne et pour celle de la personne dans ses dimensions interculturelles de relation à l'altérité. Il s'agissait aussi d'évaluer les défis que pose la diversité linguistique au secteur éducatif, d'analyser les obstacles rencontrés, et de proposer des solutions pour les surmonter.
La Conférence visait par ailleurs à élaborer un concept commun associant diversité linguistique et citoyenneté démocratique. Parmi les thèmes abordés figurait l'intégration d'une compétence plurilingue comme composante clé de la citoyenneté démocratique. L'apprentissage des langues étrangères – la possibilité d'apprendre des langues extraterritoriales – revient donc à développer la capacité à jouer un rôle actif dans la société européenne et pas simplement dans celle de l'Etat-nation. L'accès aux langues étrangères est donc aussi une question qui relève des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique à l'échelle européenne.
Une enquête sur la diversité linguistique en Europe a été élaborée préalablement à la Conférence. Elle présente un cadre d'analyse et des outils conceptuels ainsi que des données très révélatrices sur les obstacles à la diversité linguistique et les solutions possibles. Cet outil sera maintenant perfectionné afin d'approfondir et d'élargir l'analyse. Par ailleurs, des documents ont été rédigés par des spécialistes et proposés comme base de réflexion pour les discussions et la poursuite des travaux.
Le processus d'élaboration d'un document pour le développement de politiques linguistiques sera élaboré comme suivi à cette Conférence mais aussi dans le cadre d'une nouvelle dimension de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues vivantes. Ce document sera une sorte de guide qui proposera aux décideurs politiques un dispositif pour la prise de décisions et facilitera l'analyse des politiques

linguistiques nationales en matière d'éducation. Dans le cadre de l'Année européenne des langues en 2001, il sera soumis sous forme de projet aux décideurs pour expérimentation sur le terrain.
Un groupe d'experts a initié ce processus et un certain nombre d'études préliminaires d'analyse dans divers secteurs en cours de préparation seront publiées en 2000. Une brève enquête réalisée à l'issue de la Conférence a établi qu'elle fut un réel succès. Les interventions «extérieures» (représentants de jeunes, de parents, du monde économique et politique, etc.) ont été particulièrement appréciées. La promotion de la diversité linguistique et de ses enjeux est apparue essentielle aux participants.
Les Actes de la Conférence seront disponibles prochainement.

Contact:
decs-lang@coe.int
Site Internet:
http://culture.coe.fr/lang

Année européenne des langues (AEL) - 2001

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a déclaré l'an 2001 «Année européenne des langues» le 19 janvier 1999.

Buts et objectifs

L'un des principaux objectifs de l'AEL consiste à célébrer et à mettre en valeur la riche diversité linguistique de l'Europe en tant que source d'enrichissement mutuel à protéger et promouvoir. Elle visera à sensibiliser le grand public à l'intérêt d'un apprentissage des langues accru et plus diversifié tout au long de la vie dans un continent en interaction croissante. Les initiatives souligneront le rôle clé des langues et des compétences interculturelles en aidant à favoriser la compréhension mutuelle et l'esprit de tolérance ainsi que le respect des identités et la diversité culturelle. Par ailleurs elle soulignera l'importance des compétences linguistiques dans une participation active aux processus démocratiques européens ainsi que pour l'emploi et la mobilité en Europe.
L'Année contribuera à encourager la citoyenneté démocratique européenne en cherchant à motiver les citoyens européens à développer le plurilinguisme[1], c'est-à-dire à parvenir à un certain niveau de compétences communicationnelles dans plusieurs langues, y compris dans des langues moins répandues et enseignées.
Pour le Conseil de l'Europe, l'Année européenne des langues 2001 donnera l'occasion de présenter et diffuser à grande échelle ses travaux dans le domaine des langues vivantes et en particulier de lancer le «Cadre européen commun de référence», le «Portfolio européen des langues» et un document pour l'analyse et la planification des politiques linguistiques éducatives. Cet événement permettra de renforcer la coopération dans les domaines des politiques linguistiques et de l'apprentissage des langues avec d'autres institutions intergouvernementales (tout particulièrement avec l'Union européenne et l'Unesco) et des organisations non gouvernementales concernées. Enfin l'AEL donnera l'occasion d'intensifier la réflexion et le débat sur les nouvelles orientations des politiques et des pratiques langagières.

Mise en œuvre de l'AEL

L'Année sera marquée par une série d'événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, y compris des festivals de langues. Ces initiatives contribueront à sensibiliser les citoyens à l'importance du plurilinguisme, mais aussi à favoriser une écologie des langues plus équilibrée. Il est en effet nécessaire de soutenir et de favoriser l'apprentissage de langues moins diffusées ou moins enseignées. Ainsi l'AEL contribuera à promouvoir les mesures exposées dans la Recommandation (98) 6 du Comité des Ministres sur les langues vivantes (mars 1998) et dans la Recommandation 1383 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (septembre 1998).
Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a invité les autorités de chaque Etat membre à soutenir l'AEL et à nommer un coordinateur national; son rôle consistera à assurer la liaison avec, d'une part, le Secrétariat et le Groupe européen de coordination et, d'autre part, la structure de coordination nationale qui sera créée pour la promotion et l'organisation des événements nationaux et la coordination des actions aux niveaux national, régional et local.

Coordination de l'Année et partenaires

L'Année européenne des langues sera coordonnée par la Division des Langues Vivantes de la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe (Strasbourg). Afin d'accroître la portée de l'AEL, le Conseil de l'Europe a invité l'Union européenne et l'Unesco à s'associer à cette initiative en tant que partenaires privilégiés. La Commission européenne vient d'ailleurs d'adopter une proposition de décision du Parlement et du Conseil des Ministres dans ce sens.

1. *Le terme «plurilinguisme» qualifie le profil linguistique de l'individu, le terme «multilinguisme» renvoie à la société.*

L'Unesco a formulé son intention de participer activement à l'AEL. Le Centre européen pour les langues vivantes contribuera également à la préparation de l'AEL. Des activités intersectorielles au niveau du Conseil de l'Europe sont également planifiées et des initiatives communes sont à l'étude. L'Assemblée parlementaire a pour sa part manifesté son intérêt pour l'AEL.

Préparation

Les grandes lignes de cette Année sont présentées dans un projet de Guide en cours de révision à la lumière de diverses consultations. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu, notamment au mois de juillet lorsque se sont rencontrés le Groupe de Projet restreint «Langues vivantes», des représentants d'instances internationales et d'ONG. Un Groupe de coordination européen (GEC) a été constitué. Sa première réunion a eu lieu à Strasbourg les 17 et 18 janvier 2000. Elle a la responsabilité de la planification générale de l'Année. Un séminaire pour les coordinateurs nationaux a été organisé à Prague du 9 au 11 mars 1999 à l'invitation des autorités tchèques. Un logo et un slogan facilement traduisible et exploitable s'avérant indispensable, des propositions sont attendues des divers partenaires et instances. ■

Contact:
decs-lang@coe.int
Site Internet:
http://culture.coe.fr/lang

«L'initiative de Tbilissi»

«L'initiative de Tbilissi» est le nom donné à l'activité consacrée à la rédaction et à la publication d'un manuel d'histoire du Caucase. La préparation d'un tel manuel avait été recommandée par les participants du séminaire régional sur «la réforme de l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement secondaire» organisé à Tbilissi (Géorgie) en septembre 1997, et avait obtenu le soutien des ministres de l'Education d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie et de Russie. Le but de l'initiative de Tbilissi est d'essayer de présenter l'histoire de la région sous un éclairage plus positif, en soulignant les caractéristiques communes de cette histoire et en couvrant les aspects culturels, sociaux et économiques et pas seulement politiques et militaires. Le manuel de conception inédite devrait aider les élèves de chacun de ces pays à voir leurs voisins sous une nouvelle perspective, développer leur raisonnement critique et susciter chez eux le désir de chercher des informations complémentaires sur l'histoire de leurs voisins et de devenir des citoyens responsables d'Etats démocratiques. Chaque pays a désigné une équipe d'auteurs placée sous la responsabilité du ministère de l'Education et chargée de préparer la contribution de son pays au manuel. C'est la première fois qu'un manuel d'histoire commun aux quatre pays est écrit par des historiens de ces pays qui peuvent présenter leur conception de leur histoire nationale. Lors du séminaire régional organisé à Moscou en octobre 1999, les participants ont examiné les progrès réalisés sur les chapitres concernant l'histoire nationale de leurs pays respectifs, examiné le chapitre suivant qui portera sur différents thèmes et discuté de l'introduction au manuel qui sera rédigée par un historien indépendant. Le séminaire régional de Moscou a permis aux représentants de chaque pays d'examiner les textes qu'ils avaient préparés en séance plénière et en groupes restreints. Les équipes d'auteurs vont maintenant réviser leurs textes à la lumière des observations présentées lors du séminaire régional et commencer à travailler sur le chapitre consacré aux thèmes communs comme les religions, l'architecture, les coutumes, etc. Ce chapitre devrait comprendre des documents comme des photos, des cartes, des illustrations, etc. et peu de textes. Le manuel sera publié en 2001 ou au début de 2002. ■

Contact:
Alison Cardwell
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 17
E-mail: alison.cardwell@ce.int

Les études européennes pour une citoyenneté démocratique

Contexte

Le Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne en 1993 a appelé à créer une nouvelle Europe constituant «un vaste espace de sécurité démocratique». Le Deuxième Sommet d'octobre 1997 à Strasbourg a lancé une campagne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique en vue de promouvoir la participation active des jeunes Européens à la société civile. A l'occasion du 50e anniversaire du Conseil de l'Europe, le Comité des ministres a adopté à Budapest une déclaration pour «une Grande Europe sans clivages». Comment l'enseignement supérieur peut-il contribuer à ces objectifs? Un des moyens possibles consiste à promouvoir les programmes interdisciplinaires d'études européennes, pour lesquels il existe une forte demande, notamment dans les nouveaux Etats membres.

Enjeux

Les études européennes ne constituent pas une discipline «traditionnelle». Créée tout récemment dans le cadre du processus d'intégration européenne pour faire connaître les institutions européennes, cette matière a rapidement donné lieu à tout un éventail de cours dispensés à travers l'Europe. Deux grands objectifs sont généralement visés lors de l'établissement des programmes d'études européennes:

– transmettre des connaissances de base sur les principales structures européennes et sur leurs interactions juridiques, économiques et politiques;

– ouvrir une perspective plus large sur la construction européenne, et notamment ses aspects culturels, historiques et sociaux.

Le projet du CC-HER sur «les études européennes pour une citoyenneté démocratique» adopté en mars 1997, a donné la préférence à la seconde approche qui convient davantage aux Etats membres et aux objectifs politiques du Conseil de l'Europe. Cette approche soulève un certain nombre de questions: *quelle est la juste proportion entre les questions purement techniques sur le cadre institutionnel européen et une démarche globale qui s'intéresse aux dimensions culturelles et intellectuelles de l'Europe? Quels éléments de la civilisation européenne faudrait-il inclure dans de «véritables» programmes d'études européennes? Qu'entend-on à la fin du XXe siècle par «citoyenneté»? Par «citoyenneté démocratique»? Comment les études européennes pourraient-elles contribuer au développement d'une citoyenneté démocratique? Comment donner aux jeunes citoyens le sentiment d'appartenir à l'Europe?* Plusieurs questions supplémentaires découlent de ces questions générales: le contenu des cours correspond-il toujours aux objectifs fixés par les programmes d'études européennes? Répondent-ils aux attentes des étudiants? Quels critères permettent de définir le label «européen»? Quelle est la valeur d'un diplôme d'études européennes? Quelles sont les débouchés de ces études sur le marché de l'emploi? Le projet devrait répondre au moins en partie aux questions qui précèdent. Il devrait promouvoir des programmes d'études européennes équilibrés fondés sur des modèles de bonnes pratiques, l'échange d'expériences et la constitution de réseaux. En même temps, les programmes d'études européennes devraient accorder une large place à la réflexion théorique sur les concepts de citoyenneté démocratique.

Les résultats concrets du projet comprendront des recommandations pour l'action politique, un guide de bonnes pratiques ainsi qu'un rapport général sur les notions de citoyenneté démocratique.

Résultats à ce jour

Les études de cas, les rapports nationaux et les enquêtes concernant la situation actuelle des études européennes ont servi de documents de référence à un colloque organisé à Strasbourg en octobre 1998. Environ soixante-dix participants de trente trois Etats membres ont examiné le contenu des cours, les programmes, la méthodologie, l'emploi des nouvelles technologies ainsi que l'évolution des ressources humaines en termes de besoins et de perspectives d'emploi. Les participants ont recommandé d'adopter une approche large de l'enseignement et de la recherche sur les thèmes européens et souligné l'importance d'une coopération et d'un travail en réseaux. Ils ont particulièrement recommandé de privilégier la coopération régionale dans la mise en œuvre des programmes d'études européennes, notamment dans les nouveaux Etats membres.

Plusieurs rapports d'experts sur les concepts de citoyenneté démocratique axés principalement sur l'éducation ont été examinés lors d'un colloque sur le thème «Notion, fondements et conditions préalables d'une citoyenneté démocratique européenne» organisé par les autorités luxembourgeoises en décembre 1998. Ce colloque a permis de définir un certain nombre de concepts liés aux programmes d'études européennes et a offert de bonnes occasions aux chercheurs dans ce domaine de constituer des réseaux.

Le séminaire sur «les études européennes: nouveaux défis et perspectives» organisé à Saint-Pétersbourg en

juillet 1999 s'est intéressé aux études européennes dans l'optique de l'introduction d'une dimension européenne dans les filières techniques et scientifiques. Des cours spécifiques sur l'environnement, l'histoire de la science européenne, les lois européennes sur la propriété intellectuelle et les normes européennes, etc. ont été jugés particulièrement intéressants à cet égard.

La Conférence régionale pour les pays de l'Europe du Sud-Est sur «l'enseignement supérieur en matière d'études européennes: une éducation à la citoyenneté démocratique», organisée du 26 au 28 septembre 1999 en Bulgarie, a défini les principaux problèmes à résoudre pour la mise en place de programmes d'études européennes dans l'Europe du Sud-Est et souligné le rôle des études européennes pour promouvoir la citoyenneté démocratique et la stabilité régionale. Deux tables rondes ont examiné les problèmes spécifiques rencontrés par les universités de la région dans lesquelles les programmes d'études européennes sont rares. Les représentants des communautés universitaires du Kosovo et de Belgrade ont souligné que la coopération et la mise en réseaux de tous les acteurs de la région étaient particulièrement importantes pour surmonter l'isolement et le manque d'expérience. Ils attendaient d'une coopération universitaire régionale qu'elle favorise la confiance et la compréhension mutuelles, éléments clés du développement durable de la région, notamment à la lumière des derniers événements politiques.

La Conférence a adopté une déclaration (voir ci-après) visant l'établissement d'un réseau universitaire régional pour les études européennes ouvert à tous les établissements d'enseignement supérieur de la région et recommandé la création d'une association internationale des études européennes. ■

Contact:
Stefanka Hristoskova
Tél.: +33 (0)3 88 41 29 45
E-mail: stefanka.hristoskova@coe.int

DÉCLARATION

adoptée lors de la Conférence sur «l'enseignement supérieur en matière d'études européennes: une éducation à la citoyenneté démocratique», 26-28 septembre 1999, Slunchev Briag, Bulgarie:

Nous, représentants de toutes les parties de l'Europe du Sud-Est, réunis à la Conférence sur «l'enseignement supérieur en matière d'études européennes: une éducation à la citoyenneté démocratique» (26-28 septembre 1999, Slunchev Briag, Bulgarie) pour examiner le développement des études européennes dans notre région;

Gardant à l'esprit le contexte particulier de la région;

Conscients de la nécessité d'instaurer une confiance mutuelle en tant qu'élément clé de la citoyenneté démocratique;

Considérant que l'éducation joue un rôle essentiel pour la construction d'une société civile fondée sur la culture démocratique;

Conscients de l'apport spécifique de la coopération universitaire au processus démocratique,

Déclarons soutenir la création d'un réseau universitaire ouvert ayant les objectifs suivants:

- développer les études européennes dans toute la région;
- collaborer avec les organisations non gouvernementales et les acteurs de la société civile dans des zones qui seraient autrement isolées;
- promouvoir la reconnaissance officielle des programmes d'études européens;
- encourager la recherche dans ce domaine dans les établissements membres;
- promouvoir l'échange d'expérience entre ses membres;
- favoriser la mobilité des personnels universitaires et des étudiants;
- créer des partenariats et une coopération avec des réseaux et des établissements européens et non européens spécialisés dans les études européennes;

Et invitons les chercheurs et les enseignants de toute l'Europe spécialisés en études européennes à œuvrer en faveur de la création d'une association internationale d'études européennes.

Livres en bref

Leçons d'histoires: le Conseil de l'Europe et l'enseignement de l'histoire par Denis Durand de Bousingen, 1999, 43 pages (ISBN 92-871-3904-0). L'auteur résume les travaux effectués dans le domaine de l'histoire depuis 50 ans.

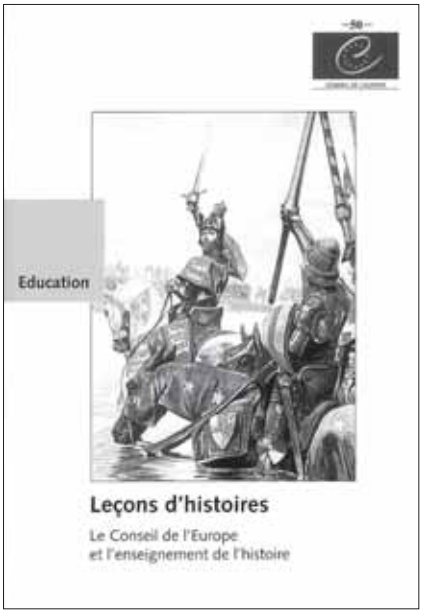

Violences à l'école: sensibilisation, prévention, répression, 1999 (ISBN 92-871-4073-1). Ce livre contient le rapport général du symposium qui s'est tenu à Bruxelles sur le thème de la violence à l'école, ses formes, ses causes et ses échelles. Il a pour but d'identifier les similarités et les différences de la perception de ce problème dans les Etats membres, sur la base d'études de cas entre autres décrivant les différentes mesures utilisées pour combattre la violence en Europe.

Les enjeux de l'enseignement des sciences, sortie prévue en avril 2000, 50 pages (ISBN 92-871-4094-4). Il s'agit d'un recueil d'opinions exprimées par des auteurs sur les implications de l'enseignement des sciences (Yves Quéré), ses défis (Andrew Hunt), sa situation (André Giordan et Francine Pellaud), sa redéfinition par rapport à l'éducation à la citoyenneté (Francine Pellaud), l'enseignement des sciences comme composante clé de l'éducation à la citoyenneté démocratique (Danielle Lietaer) et enfin les concepts sur l'enseignement de la technologie (Paul Staes).

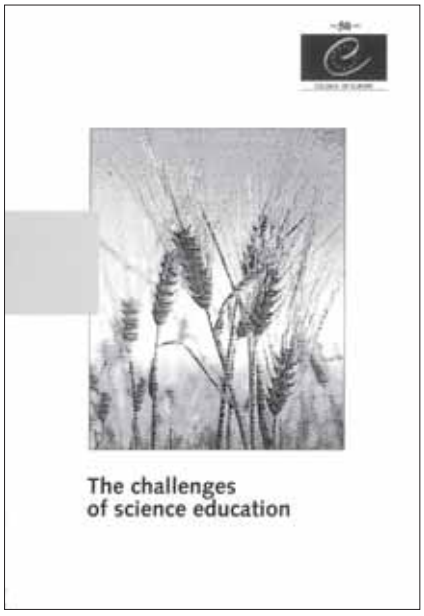

L'enseignement de l'histoire face aux défis des technologies de l'information et de la communication, par Jacques Tardif, 1999, 63 pages (ISBN 92-871-3997-0) contient le rapport général du symposium qui s'est tenu à Andorre-la-Vieille sur ce thème dans le cadre du projet «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle».

Pour une perspective pluraliste et tolérante de l'enseignement de l'histoire: diversité de sources et didactiques nouvelles, 1999, 141 pages (ISBN 92-871-4096-0) contient le rapport général du symposium sur ce thème. Organisé conjointement par le Conseil de la Coopération culturelle (CDCC) du Conseil de l'Europe et la communauté française de Belgique dans le cadre du projet «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle», ce symposium a permis d'examiner une série de sources pour l'enseignement

de l'histoire allant du cinéma, de la télévision et des musées aux archives nationales et à l'histoire orale.

Nouvelle Initiative du Secrétaire Général: réforme de l'enseignement de l'histoire et préparation de nouveaux manuels d'histoire dans la Fédération de Russie, par le Dr Vladimir Batsyn, 1999, 52 pages (anglais, français et russe).

Nouvelle Initiative du Secrétaire Général: réforme de l'enseignement de l'histoire et préparation de nouveaux manuels d'histoire, par le Dr Robert Stradling, 1999, 78 pages (anglais, français et russe). Ce rapport consolidé examine les résultats des séminaires régionaux et multilatéraux et des séminaires nationaux qui ont eu lieu en Fédération de Russie et dans les autres Etats ayant participé au Programme de 1996 à 98. Il évalue les progrès réalisés au cours de cette période et conclut par une évaluation du Programme d'Activités dans le domaine de l'histoire et l'éducation civique. Ce rapport contient également une série de recommandations sur les orientations des travaux futurs dans ce domaine.

The history of the Baltic Countries, 1999, 222 pages (anglais, allemand, estonien et russe) (ISBN 9985-2-0133-7). C'est la première fois qu'un manuel régional d'histoire est réalisé pour les Etats Baltes. Ce manuel a été financé dans le cadre des mesures de confiance. Une contribution volontaire du Liechtenstein a permis la fabrication de la publication en version allemande. Ce manuel peut être commandé auprès de Avita à 117 EEK.

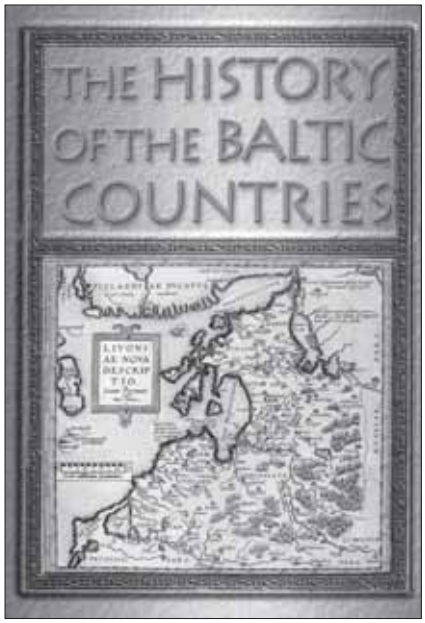

Education en Bosnie-Herzégovine: réglementation, finance et administration, 1999, 88 pages (uniquement disponible en anglais). Cette publication est un rapport préparé pour la Banque Mondiale par une équipe de projet du Programme de Réforme législative du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

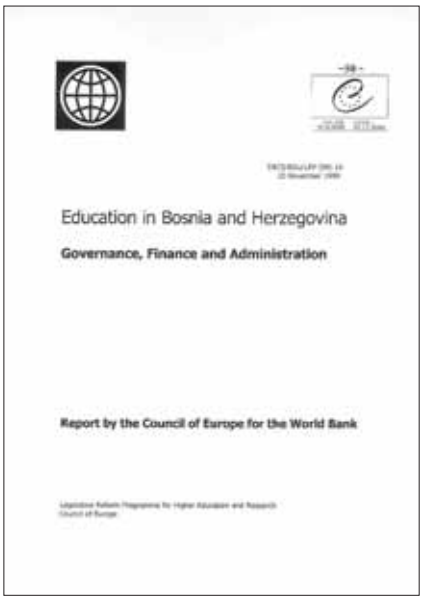

Textes adoptés sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, 53 pages (ISBN 92-871-4042-1). Cette publication rassemble les principaux textes sur l'éducation à la citoyenneté démocratique adoptés par le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire. Elle contient notamment la Déclaration et le programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens. ■

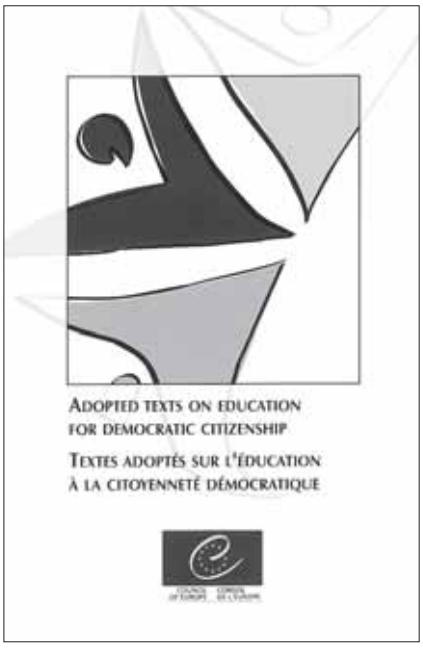

Principes directeurs du Conseil de l'Europe concernant l'éducation des enfants rom/tsiganes en Europe

Le 3 février 2000, le Conseil de l'Europe a engagé ses 41 Etats membres à faire le nécessaire pour réduire le taux élevé d'analphabétisme ou de semi-analphabétisme qui sévit dans la population rom/tsigane et accroître la proportion d'enfants rom/tsiganes achevant leurs études primaires et secondaires.

La recommandation du Conseil affirme qu'il ne pourra être remédié à la position défavorisée des Rom/Tsiganes dans les sociétés européennes que si l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation est garantie à leurs enfants. Cette action devrait «s'accompagner d'une politique active en ce qui concerne l'éducation des adultes et l'enseignement professionnel».

La recommandation souligne en outre la nécessité de «moyens adéquats et de structures souples» pour refléter la diversité de l'importante population rom/tsigane en Europe, et tenir compte de l'existence de groupes itinérants ou semi-itinérants.

Les ministères de l'Education devraient être sensibilisés à la question de l'éducation des enfants rom/tsiganes. L'enseignement préscolaire devrait être largement développé. Les parents devraient être consultés à tous les stades, par le recours le cas échéant à des médiateurs désignés par la communauté rom/tsigane.

Les méthodes et les matériels d'enseignement à l'intention des enfants rom/tsiganes devraient prendre en considération l'histoire et la culture des Rom. Néanmoins, cela ne devrait pas déboucher sur des programmes scolaires ou des classes distincts. Dans les pays où la langue romani est parlée, il faudrait offrir aux enfants rom/tsiganes la possibilité d'étudier leur langue maternelle à l'école. Il est en outre vivement recommandé de recruter des enseignants issus de la communauté rom/tsigane et de dispenser une formation spécifique aux enseignants qui ne sont pas membres de cette communauté. Les Etats membres sont par ailleurs encouragés à échanger des expériences et des bonnes pratiques. ■

Le texte de la recommandation est disponible sur Internet: http://www.coe.fr/cm
L'éducation scolaire des enfants rom/tsiganes est traitée dans un livre de 315 pages, *Roma, Tsiganes, Voyageurs*, écrit par Jean-Pierre Liégeois et publié par le Conseil de l'Europe en 1994 (ISBN 92-871-2348-9).

41 membres					
Albanie	Belgique	France	"L'ex-République	Norvège	Russie
Allemagne	Bulgarie	Géorgie	yougoslave de	Pays-Bas	Saint-Marin
Andorre	Chypre	Grèce	Macédoine"	Pologne	Slovaquie
Autriche	Croatie	Hongrie	Liechtenstein	Portugal	Slovénie
	Danemark	Irlande	Lituanie	République	Suède
	Espagne	Islande	Luxembourg	tchèque	Suisse
	Estonie	Italie	Malte	Roumanie	Turquie
	Finlande	Lettonie	Moldova	Royaume-Uni	Ukraine

De nouvelles ratifications pour la Convention de reconnaissance de Lisbonne

La Convention conjointe Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (plus connue sous l'appellation de Convention de reconnaissance de Lisbonne) est entrée en vigueur le 1er février 1999. Depuis la précédente parution du bulletin de l'éducation, neuf autres Etats ont ratifié la Convention, ce qui élève à 17 le nombre total de ratifications. Les nouvelles ratifications concernent la République tchèque, la France, la Géorgie, la Hongrie, la Lettonie, le Liechtenstein, Moldova, la République slovaque et la Slovénie. Deux autres Etats – l'Albanie et le Liechtenstein – ont signé cette Convention, élevant à 39 le nombre total des signatures (y compris les 17 Etats qui l'ont ratifiée).

Le Conseil de l'Europe estime ce taux de ratification très encourageant. La première réunion du Comité de Convention de reconnaissance de Lisbonne qui a eu lieu à Vilnius le 16 juin 1999, a mis en évidence que plusieurs autres Etats sont en cours de procédure de ratification. La Convention et son rapport explicatif sont disponibles dans une édition d'un format maniable, un seul volume quadrilingue, publié par les éditions du Conseil de l'Europe. On peut se procurer l'ouvrage (ISBN 92-871-3552-5) auprès des agents de vente des publications du Conseil de l'Europe, ou directement auprès du Conseil: publishing@coe.fr ou http://book.coe.fr. ■

Contact: Sjur Bergan
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 43
E-mail: sjur.bergan@coe.int

Calendrier des manifestations
Janvier – novembre 2000

Janvier

14-17, Tirana	Changement démocratique en Albanie: initiative encrée dans l'école et la communauté locale.Réunion d'évaluation intermédiaire et séminaire d'évaluation
17-18, Strasbourg	Première réunion du Groupe européen de coordination (GEC) pour l'Année européenne des langues
18, Strasbourg	Etude sur les approches et méthodes de formation à l'éducation à la citoyenneté démocratique
24-25, Strasbourg	Réunion du Groupe de Réflexion sur les sites de citoyenneté
26-27, Strasbourg	«Alternative Academic Education Network» et CRE (association des universités européennes)
29-30, Strasbourg	Réseau pour les liens et échanges scolaires. Réunion préparatoire sur le Projet pilote sur la participation à l'école et par l'école «Chacun peut faire la différence»
31-2 février, Moscou	Réunion au Ministère de l'Education pour la préparation du programme 2000

Février

7, Strasbourg	Echanges européens pour lycéens (ESSSE). Évaluation et planification d'activités futures
8, Strasbourg	Réseau pour les liens et échanges scolaires. Visions de l'Europe et projets de suivi. Évaluation et planification d'activités futures
10, Strasbourg	Groupe de contact «Universités, sites de citoyenneté»
10-12, Athènes	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. L'enseignement de la science et la citoyenneté
11, Strasbourg	Les Universités, sites de citoyenneté
15-19, Porches (Algarve), Portugal	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Nouvelles stratégies pour l'enseignement des langues vivantes
15-20, Stratford-upon-Avon	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Enseigner Shakespeare: Rendre la littérature classique utile au 21e siècle
16-19, Portugal	Dans le cadre de la Formation Continue des Enseignants, séminaire sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un Portfolio européen des langues
17-19, Tirana	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Développement de concepts de base pour la réforme du programme d'histoire
21-23 , Strasbourg	Réunion du groupe du projet
24-25, Strasbourg	Réunion du Groupe d'orientation du Projet langues Vivantes «Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle»
24-27, Strasbourg	L'Europe à l'école. Séminaire pour les jeunes
25, Strasbourg	Réseau pour les liens et échanges scolaires. Réunion préparatoire (séminaire de juillet). Projet pilote sur la participation à l'école et par l'école «Chacun peut faire la différence»
26, Tirana	Changement démocratique en Albanie: initiative encrée dans l'école et la communauté locale Réunion du Comité de Direction
28-29, Strasbourg	L'Europe à l'école. Réunion annuelle du comité européen

Mars

5-12, Thessalonique	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. L'histoire byzantine: un moyen de comprendre l'identité européenne
6-7, Strasbourg	Réunion du Groupe de projet «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle»
9-11, Prague	Séminaire des coordinateurs nationaux pour l'Année européenne des langues
14-16, Kiev	Réunion pour la préparation du dossier pédagogique sur l'histoire de la Mer Noire
17-20, Tirana	Changement démocratique en Albanie: le rôle de l'école et de la communauté. Réunion d'évaluation
18-24, Strasbourg	Échanges européens pour lycéens (ESSSE). Séminaire d'évaluation
20-24, Malte	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. L'éducation pour un art de vivre durable
22-23, Strasbourg	22e réunion du Comité de l'Education
22-25, Lisbonne	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. (Re)faire l´histoire, en commémorant? Mémoire et choix commémoratifs
24-27, Cesu Rajons (Lettonie)	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Développement professionnel pour les formateurs d'enseignants de langues étrangères
25-26, Istanbul	Dans le cadre des Journées de la Francophonie, séminaire sur le Projet «Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle»: instruments développés pour la mise en œuvre de ces politiques
27-28, Fédération de Russie	Séminaire de suivi sur la mise en œuvre du PEL (Portfolio européen des langues)
28-29, Tbilissi	Conférence régionale des Ministres de l'Education d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova, de la Fédération de Russie et d'Ukraine
28 – 29, Volgograd	Séminaire sur «la formation des enseignants dans les nouvelles méthodes d'enseignement»
28-30, Strasbourg	Session plénière du Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CC-HER)
29-30, Lettonie	Séminaire sur l'évaluation de la politique d'enseignement bilingue
Mars /avril, Strasbourg	Réunions concernant l'élaboration de guides pour le Portfolio européen des langues

Avril

Date à confirmer, Strasbourg	Réunion des Instituts Culturels
Date à confirmer,Tbilissi	Réseau pour les liens et échanges scolaires. Conférence sur les échanges et réseaux scolaires dans les républiques du Caucase
Date à confirmer, Bistrita (Roumanie)	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Éduquer à la non-violence à l'école
1-6, Vilnius	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Enseigner l'Holocauste
1-6, Vilnius	Séminaire de formation d'enseignants «Enseigner l'Holocauste»
4-11, Thessalonique	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Cours intensif sur les technologies de l'information éducatives
6-8, Catania	Atelier sur la nouvelle technologie de l'information et l'éducation tout au long de la vie
8-10, Bucarest	Séminaire de finalisation sur l'éducation à la citoyenneté démocratique
8-12, Madrid	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Nouvelles tendances pour enseigner/apprendre l'espagnol en tant que langue étrangère
10-12, Yaroslavl	Séminaire sur «l'évaluation et le choix de manuels d'histoire»

Mai

4-5, Strasbourg	Troisième réunion de consultation pour le suivi de la Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe»
Date à confirmer, Skopje	Visite d'étude sur le «changement démocratique: le rôle de l'école».
Date à confirmer, Tirana	Séminaire de formation introductif sur les sites de citoyenneté
1-6, Dobreta-Turnu-Severin	Réseau pour les liens et échanges. Projet interdisciplinaire et multiculturel d'éducation aux droits de l'homme et à la paix
3-7, Chômé Wyns, Marchin, Bruxelles	Réseau pour les liens et échanges scolaires. Projet pilote sur la participation à l'école et par l'école «Chacun peut faire la différence»
9-13, Donaueschingen	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Comment aider les enfants à faire face
10-14, Bled	Séminaire concernant la mise en œuvre du Portfolio européen des langues
11-14, Sarajevo	Symposium «D'une histoire critique à la construction d'un vivre ensemble»
14-17, Heinola (Finlande)	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Compétences des formateurs – comment promouvoir le potentiel des étudiants pour maximiser leur propre performance
14-21, Thessalonique	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. L'histoire et la culture des Balkans: aspects de l'identité européenne
17-19, Piran	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Les technologies de l'information dans la classe – MIRK 2000
21-24, Warwick	Réunion annuelle ENIC/NARIC
24-26, Odessa	Séminaire sur «les manuels d'histoire et les ressources pédagogiques pour les écoles secondaires dans la région de la Mer Noire»
25-26, Minsk	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Les problèmes des droits de l'homme dans la structure et le contenu de l'éducation professionnelle
26 – 27, Grèce	Dans le cadre des Journées de la Francophonie, séminaire sur le Projet «Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle»: instruments développés pour la mise en œuvre de ces politiques
29 mai-4 juin, Värnamo (Suède)	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. L'artisanat à l'école – bois, métal, textile: l'étude d'une discipline importante dans le système éducatif suédois

Juin

29-30, Strasbourg	Réunion du bureau du Groupe européen de coordination (GEC)
Date à confirmer, Strasbourg	Échanges européens pour lycéens (ESSSE). Séminaire de formation pour directeurs d'écoles
3-7, Primorsko (Bulgarie)	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Comment lancer un service de médiation à l'école
7-11, Primorsko	Programme pour la formation continue du personnel. Préparation et réalisation de projets communautaires dans le domaine de l'éducation civique
19-24, Trondheim (Norvège)	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Créer un environnement d'apprentissage sur l'internet
19-24, Tallin	Réseau pour les liens et échanges scolaires. Projet International pour la Jeunesse «Jeunesse Européenne»
26-30, Donaueschingen	Programme pour la formation continue du personnel éducatif. Les technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement de l'histoire
26-30, Donaueschingen	Séminaire de formation d'enseignants «Les technologies de l'information et l'enseignement de l'histoire»
27-28, Strasbourg	Bureau du Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CC-HER)

Juillet

Date à confirmer, Strasbourg	Réunion du Groupe de Projet langues Vivantes «Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle» et du Bureau

Septembre

Date à confirmer, Athènes	Séminaire régional. Suivi du symposium de Sarajevo
14-16, Strasbourg	Conférence finale sur l'éducation à la citoyenneté démocratique

Octobre

14-17, Cracovie	20e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education

Novembre

6-10, Donaueschingen	Séminaire de formation d'enseignants «Enseigner l'Holocauste en l'an 2000»

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse http://culture.coe.int où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel. Tous les agents de la Direction de l'Education peuvent être contactés par fax (aux numéros +33 (0)3 88 41 27 88/27 06), par poste (c/o DG IV, Direction de l'Education, Conseil de l'Europe, F - 67075 Strasbourg Cédex) ou par E-mail (prénom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions de l'Organisation:
tél.+33 (0)3 88 41 25 81
fax+33 (0)3 88 41 39 10
e-mail: publishing@coe.int
(website: http://book.coe.int)
Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.
Les vues exprimées dans ce Bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du CDCC ni du Secrétariat.

Dans le prochain numéro:

- Séminaire: «la responsabilisation et la responsabilité: du principe aux pratiques» (Delphes, 15-17 octobre 1999)
- Les universités comme site de citoyenneté
- Programme du Conseil de l'Europe pour la formation continue du personnel éducatif
- Echanges européens pour lycéens (ESSSE)